



## **SECTION SYNDICAL FORCE OUVRIERE DES MIROITERIES DE L'OUEST D'ARMORIQUE**

**M. LE HIR Michel**  
Délégué syndical Force Ouvrière  
Des Miroiterie de l'Ouest d'Armorique  
Rue Charles Jourde  
29200 Brest

**M. MOUSSEAUX Emile**  
Directeur Général des  
Miroiterie de l'Ouest d'Armorique  
4 rue d'Alembert  
22000 Saint-Brieuc

**Brest le 30 novembre 2010**

**LETTRÉ RECOMMANDÉE AVEC A.R.**

**Copie : - syndicat Force Ouvrière  
- inspection du travail**

**Monsieur le Directeur Général,**

**Courant juin 2010, vous avez écrit aux syndicats FO, CGT et CFDT, afin de dénoncer la modulation qui est appliqué sur le site de Brest, avec un préavis de 6 mois comme le prévoit l'accord 35 heures des Miroiteries de l'Ouest d'Armorique.**

**Ce préavis prendra fin le 31 décembre 2010.**

**Lors de la réunion des délégués du personnel de Brest, le 26 novembre 2010, le Directeur de site de Brest, M. Guyvarch, nous répond sur la question n°16 (liste des questions ci-jointe) :**

**« Un site comme Brest ne peut concevoir de fonctionner sans modulation, c'est pourquoi au 1 janvier Brest sera en modulation ».**

**Nous avons évoqué le courrier écrit par la Direction des MOA, mentionnant l'arrêt de cette modulation et les propos que vous nous avez tenu la veille lors de la réunion de comité d'entreprise, qui conforté votre décision d'arrêt de la modulation sur Brest. Le Directeur de Brest a maintenu sa position.**

**Nous vous demandons de provoquer une réunion des instances syndicale dans les prochains jours pour en débattre.**

**Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération**

**M. LE HIR D.S. FO**